## République Française Commune de VILLENEUVE-SUR-AUVERS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Martine HUTEAU.

A neuf heures et cinq minutes, Madame le Maire ouvre la séance.

<u>Présents</u>: HUTEAU Martine; MORIN Vincent; LLORENS Catherine; BOIVIN Pierre; MICHEL Julie; JUFFROY Josiane; BIDART Yves; HOULET Antoine; MARVIN

Philippe; BOUCHU Thierry; ACCARDI Pascale;

Absente: Mme Martine BHIKOO

Secrétaire de séance : Mr HOULET Antoine

Le compte rendu de la séance du 05/12/2022 a été adopté

## Ordre du jour

- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des Territoires ruraux 2023 (DETR)

## <u>01-2023-Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 (DETR)</u>

Madame le Maire expose que le projet de rénovation de la mairie afin d'apporter des améliorations tant sur le plan accessibilité que sur le plan énergétique, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 33 195.41 € HT soit 39 834.49 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fond	lation du patrimoine, fédération	ons sportives)	
Financements publics			
Etat	DETR	16 597.71	50 %
	FOND VERT	9 958.62	30%
Région			
Département			
Auto-financement			
Fonds propres		6 639.08	20%
Emprunt			
Total HT		33 195.41	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er septembre 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 15 octobre 2023

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité,

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 33 195.41€ HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

INFORMATIONS DU MAIRE

LA SEANCE EST LEVEE A 9 HEURES 30.

Le Maire Martine HUTEAU